

(N° 51.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1864.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1865, un Crédit extraordinaire de 49,000 fr.

(Voir les N° 64 et 67 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron GRENIER, Comte d'ASPREMONT-LYNDEN, MALOU, FORTAMPS,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez saisi votre Commission des Finances de l'examen d'une demande d'un crédit extraordinaire au budget du Ministère des Finances pour l'exercice de 1865 jusqu'à concurrence de 49,000 fr.

Ce crédit a paru être parfaitement justifié à votre Commission ; il est destiné à l'acquisition et aux frais d'appropriation d'un Hôtel situé à Mons, au centre de la ville, dans lequel on a établi la direction des contributions directes, douanes et accises de la province du Hainaut.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
Baron GRENIER.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.